

**Questions et réponses dans le cadre de la procédure ouverte pour l'organisation de sessions individuelles de coaching en compétences de management destinées au personnel dirigeant de différents organismes publics – Cahier spécial des charges S&L/DA/2019/015**

N°	Point/ Paragraphe	Numéro de page	Question	Réponse
1	E.6	35	<p>1. Si l'offre est entièrement rédigée en néerlandais, les CV peuvent-ils être soumis dans une autre langue nationale - l'allemand et/ou le français ?</p> <p>2. Par exemple, le coach germanophone peut-il également être utilisé comme coach francophone ?</p> <p>3. Un coach néerlandophone peut-il également être utilisé comme coach francophone et vice versa?</p>	<p>Oui</p> <p>Vous pouvez présenter un CV pour deux rôles linguistiques. La connaissance linguistique devra néanmoins être prouvée par un score de 4 ou LM pour ces deux langues.</p> <p>Vous pouvez présenter un CV pour deux rôles linguistiques. La connaissance linguistique devra néanmoins être prouvée par un score de 4 ou LM pour ces deux langues.</p>
2	F.8 + Annexe 1	49-55	Le contrat de traitement doit-il déjà être joint à l'offre?	Vous pouvez déjà annexer le contrat à votre offre. Si celui-ci n'est pas annexé, il sera demandé au soumissionnaire de signer le contrat de sous-traitance traitement en deux exemplaires en cours de procédure et avant l'attribution.
3	C.2.3., C.2.5., C.3.5.2., F.1.1	10, 15, 38	Dans chacun de ces paragraphes, il est fait référence à l'inventaire qui doit être entièrement rempli, serait-il possible qu'il n'est pas présent dans les annexes ou est-ce qu'il s'agit du formulaire d'offre?	Il s'agit du formulaire d'offre et du tableau de prix qui y est présenté.

4	Point B.2. Paragraphe 1	4	<p>Il est mentionné : « <b>La date du début du marché sera mentionné dans le courrier de notification du marché</b> ».</p> <p>Afin de sélectionner les bons profils de coachs expérimentés et disponibles pour assurer cette mission, pouvez-vous nous donner une date de début du marché estimée ?</p>	Il ne peut être précisé à ce stade de la procédure une date précise de début de marché.
5	Point D.2.1.1 Paragraphe 1	19	<p>Il est mentionné : « <b>L'adjudicataire est tenu de verser à son personnel les salaires fixés officiellement</b> ».</p> <p>Notre équipe est constituée de coachs salariés (14 personnes) et de coachs indépendants (plus d'une trentaine de personnes) qui travaillent en fonction des projets (Actiris, VDAB,...).</p> <p>C'est, par exemple, avec notre équipe de coachs indépendants que nous avons réussi à accompagner plus de 1500 personnes dans la mission mandatée par le VDAB.</p> <p>Dans la mission que vous proposez, il s'agit de faire face aux demandes de coaching d'une manière sporadique et avec un planning inconnu. Afin d'assurer ces demandes (nous imaginons parfois moins, parfois plus en fonction des besoins exprimés), nous préconisons la mise à disposition de nos coachs indépendants qui pourront faire face aux différentes demandes.</p> <p>Dans cette optique et afin de répondre à vos demandes de manière professionnelle, sommes-nous autorisés dans le cadre de ce projet à mettre à votre disposition nos coachs indépendants ou faut-il impérativement le faire avec du personnel salarié ?</p>	Vous pouvez faire appel à des indépendants. Votre attention est cependant attirée sur le point D. 8.7. « Personnel du prestataire de service » concernant les modalités de composition de l'équipe de coaches.

6	Point D.7.1. Titre	23	<p>Il est fait mention de « <b>Constitution de cautionnement</b> ».</p> <p>Pouvez-vous préciser de quel montant global il s'agit pour l'ensemble des bénéficiaires ?</p>	<p>Le montant du cautionnement sera fixé selon les modalités de l'article 25 de l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics.</p> <p>Un montant global pour l'ensemble des participants ne peut vous être précisés dans la mesure où il sera fonction des prix du marché.</p>
7	Point D.8.3 Paragraphe 1	26	<p>Il est fait mention d'assurer « <b>le coaching sur l'ensemble du territoire Belge</b> ».</p> <p>Pouvez-vous préciser les villes concernées en Belgique pour l'ensemble des participants au marché, et si possible, le nombre de managers que cela représente par entité / endroit ?</p> <p>(Motivation de cette question : si par exemple la grande majorité des coachings se fait à Bruxelles, Liège, Namur, Anvers, Gand ou autres, nous pourrions sélectionner les coachs au niveau géographique et linguistique afin de vous assurer un service de proximité maximal.)</p>	<p><u>Pour le SPF Finances :</u></p> <p>Les séances de coaching individuel se déroulant sur le lieu de travail du participant, il est impossible de quantifier le nombre de participant par endroit ni de dire précisément où auront lieu les séances de coaching individuel puisqu'ils seront fonction des demandes en coaching.</p> <p><u>Pour le SPF Mobilité et Transport :</u></p> <p>Uniquement à Bruxelles.</p> <p><u>Pour Fedasil (voir annexe 1) :</u></p> <p>Les adresses mentionnées sont données à titre indicatif. La localisation des séances de coaching sera fonction des demandes en coaching qui nous parviendront en interne.</p> <p><u>Pour le SPF Economie (voir annexe 2) :</u></p> <p>Les quantités précisées ne sont qu'une indication du nombre de personnes par ville de nos services. La localisation des séances de coaching sera fonction des demandes internes qui nous parviendront.</p> <p><u>Pour la Capac (voir annexe 3) :</u></p> <p>Les quantités précisées ne sont qu'une indication du nombre de personnes par ville de nos services. La localisation des séances de coaching sera fonction des demandes internes qui nous parviendront.</p>

8	Point E.4. Etape 3	33	<p>Il est mentionné : « <b>au maximum 3 séances individuelles de 2 heures peuvent être prévues</b> ».</p> <p>Que se passe-t-il au niveau financier si le coaching a été assuré et terminé au bout de, par exemple, 2 séances ? Ou si le/la manager est en congé de maladie ? Quitte l'entreprise ? Part en repos de maternité ?</p>	<p>Seules les prestations effectivement et correctement réalisées seront facturées. Si une session de coaching se clôture au terme de deux séances, seules 2 séances seront facturées.</p> <p>En cas d'annulation de journée de coaching, le soumissionnaire est renvoyé au point D.8.5. qui précise les modalités d'annulation de journée de coaching et leur impact sur la facturation de ces journées.</p>
9	Point E.4. Etape 3	33	<p>Il est mentionné que « <b>des sessions de coaching supplémentaires peuvent être fixées avec l'accord préalable du participant au marché</b> ».</p> <p>Ces séances supplémentaires sont-elles prévues au même tarif que les séances initiales ? Ont-elles une implication sur le délai de paiement du cycle initialement prévu ?</p>	<p>Le prix des séances de coaching supplémentaires sont facturées au même prix que les séances initiales.</p> <p>Une éventuelle session de coaching supplémentaire est organisée dans la suite de la dernière session de coaching initialement prévue et ce uniquement en accord avec le pouvoir adjudicateur.</p> <p><i>Le SPF Finances dispose d'un délai de vérification de trente jours à compter de la date de l'achèvement complet d'un trajet de coaching pour procéder aux formalités de réception et en notifier le résultat au prestataire de services.</i></p> <p>(...)</p> <p><i>La facturation se fera mensuellement après exécution effective et correcte des services.</i></p> <p><i>Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification de trente jours à compter de la date de la fin des services, constatée conformément aux modalités fixées dans les documents du marché, pour procéder aux formalités de réception provisoire et en notifier le résultat au prestataire de services.</i></p> <p><i>Le paiement du montant dû au prestataire de services doit intervenir dans le délai de paiement de trente jours à compter de l'échéance du délai de vérification, et ce à condition que les factures soient correctement établies, que toutes les pièces justificatives y soient</i></p>

				<i>jointes et qu'elles soient transmises à l'adresse de facturation correcte.</i>
10	Point E.4. Tableau Etape 1 Contenu	34	Il est mentionné « <b>Demande + contact</b> ».  Qu'entendez-vous par « contact » ? Un mail reçu ? Un appel téléphonique ? Un rendez-vous ?	<p><b><u>Etape 1</u></b></p> <p><i>Un coaching individuel peut être demandé par le dirigeant. La demande sera d'abord examinée par le service responsable du participant au marché qui commande. Une fois la demande approuvée, ce dernier contactera le prestataire de services <u>par courriel</u> pour clarifier la demande et le contexte (via le formulaire de demande du dirigeant).</i></p> <p><b><u>Etape 2</u></b></p> <p><i>Le prestataire de services contacte le dirigeant pour fixer la date d'un entretien préparatoire (intake) de 2 heures.</i></p> <p><i>C'est le prestataire de service externe qui contacte le coachee <u>soit par téléphone, soit par mail</u> pour discuter et planifier le 1<sup>er</sup> rendez-vous pour l'intake</i></p>
11	Point E.6. Paragraphe 6	35	Il est mentionné de « <b>fournir 3 CV FR et 3 CV NL</b> ».  Afin d'assurer les demandes sporadiques (voir explication dans « question » du Point D.2.1.1 Paragraphe 1 ci-dessus), tant au niveau géographique que linguistique, est-il autorisé de vous fournir plus que 6 CV si nous sommes sélectionnés ?	<p><b><u>Le soumissionnaire fournira 3 CV pour le rôle linguistique néerlandophone et 3 CV pour le rôle linguistique francophone</u></b> (et éventuellement 1 CV pour le rôle linguistique allemand).</p> <p>Il s'agit ici du nombre minimum de CV à prévoir par rôle linguistique. Vous pouvez si vous le souhaitez présenter plus de CV.</p> <p>Votre attention est cependant sur le point D.8.7. « Personnel du prestataire de service » concernant les modalités de composition de l'équipe de coaches.</p>

12	E6	35	Il est demandé 3 CV FR, 3 CV NL et 1 CV ALL. Nous travaillons avec un coach qui coache à la fois en FR et en ALL. Est-il également possible d'ajouter dans l'offre le même CV de ce coach FR (qui est donc également parfaitement germanophone) à la fois comme coach FR et comme coach FR ?	Vous pouvez présenter un CV pour deux rôles linguistiques. La connaissance linguistique devra néanmoins être prouvée par un score de 4 ou LM pour ces deux langues.
13	C.2.1.	9	Est-il possible d'écrire des parties en FR et des parties en NL ?	Oui vous pouvez présenter une offre présentant une partie en français et une partie en néerlandais.
14	C.3.3.1.	14	Il est demandé de démontrer que l'organisation a réalisé un total de 275 trajets en coaching. La version FR du cahier spécial des charges précise qu'il s'agit de 275 coachings individuels. Est-il possible de présenter également des trajets "mixtes" dans lesquels il y a à la fois une partie coaching d'équipe et une partie coaching individuel ?	Le soumissionnaire donne une liste de référence en matière de coaching individuel. Il s'agit bien de trajets en coaching individuel. Le soumissionnaire peut faire référence à des trajets mixtes si leur finalité entre dans le cadre d'un coaching individuel.
15	C.3.3.1.	14	Le formulaire de l'annexe 5A demande des dates de coaching individuel. Il y a des projets où il est impossible de rechercher les dates exactes d'un si grand nombre de coachings. Suffit-il de mentionner ici une période durant laquelle les coaching ont eu lieu ?	Vous pouvez mentionner (à l'annexe F.4) la période durant laquelle ces coaching individuels ont été réalisés. Les références mentionnées doivent avoir été réalisées au cours des trois dernières années au maximum.
16	C.3.3.1.	14	Qu'en est-il du coaching individuel confidentiel de managers ou de mandataires, par exemple?	Le soumissionnaire indique clairement dans son offre quelle information est confidentielle et/ou se rapporte à des secrets techniques ou commerciaux et ne peut donc pas être divulguée par le pouvoir adjudicateur.  Par ailleurs, les données de contacts de l'organisation pour laquelle le coaching individuel a été donné n'impose pas qu'il s'agisse de la personne coachée, il peut s'agir de la personne qui a organisé les séances ou le responsable du projet interne à l'organisation.

17	Annexe 4A modèle pour les CV	46	<p>Dans le formulaire est mis "<u>Formation pertinentes données en rapport avec l'objet de marché</u>" mais comme le marché concerne le coaching individuel, il me semble qu'il devrait être mis "Expérience pertinente par rapport à l'objet du marché".</p> <p>Puis-je supposer cela?</p>	<p>Le sous-titre "Formation pertinentes données en rapport avec l'objet de marché" ne doit pas être pris en considération (un erratum est publié). Le soumissionnaire doit donner des références pertinentes en matière de coaching individuel (objet du marché) qu'il a donné auparavant.</p>
18	D.8.3.	26	<p><i>"Les sessions de coaching individuel se dérouleront dans un bâtiment du participant au marché qui commande, en fonction du lieu de travail de la personne coachée. Les séances de coaching individuel se dérouleront donc sur l'ensemble du territoire belge."</i></p> <p>Est-il possible que le coaching puisse également se faire en ligne? Est-ce possible pour l'entretien préparatoire (intake) et les sessions de coaching ?</p>	<p>Les sessions de coaching individuel peuvent éventuellement se faire via Skype mais uniquement à la demande expresse du coaché et/ou dans des cas exceptionnels (comme en ce moment par exemple) <u>et ce uniquement sur décision du pouvoir adjudicateur.</u></p> <p><b><u>Les sessions de coaching en présentiel restent la norme.</u></b></p> <p>Ces cas exceptionnels ne peuvent engendrer aucun frais supplémentaire.</p>
19	E.1.	33	<p>Quelles sont les trajets / formations / outils actuellement en cours / utilisés pour le développement du leadership au sein du SPF Finance ?</p>	<p>L'Académie propose des trajets différents: le trajet de base pour les dirigeants (les différents styles de leadership, la délégation, communication, donner du feedback, motiver et développer ses collaborateurs, ..), des formations sur différents thèmes (changement, TAW, gestion du stress / temps, coaching de groupe / d'équipe, ...)</p>
20	E.2.	32	<p>"Il s'agit de fournir un accompagnement pour développer ou améliorer (encore) les compétences de management des dirigeants."</p> <p>S'agit-il de tous les dirigeants? Ce sont qui au sein du SPF Finances?</p>	<p>Oui c'est pour tous les dirigeants du SPF Finances.</p> <p>Tous les dirigeants et manager de tous niveaux peuvent demander un coaching individuel</p>

21	E.3.	32	<p>« En outre, nous souhaitons soutenir les dirigeants dans le processus croissant de numérisation »</p> <p>Des formation sur la numérisation sont-elles déjà prévues et si oui, lesquelles?</p>	<p><u>Pour le SPF Finances :</u></p> <p>Pour l'instant, le SPF Finances propose des webinaires sur les outils office. D'autres formations sont en cours de développement.</p> <p><u>Pour le SPF Mobilité et transport</u></p> <p>Beliris a digitalisé l'intégralité de ces processus pour lesquels les chefs d'équipe ont été formés.</p> <p><u>Pour le SPF Economie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une marché interfédérale a été lancée: compétences numériques et agiles</li> <li>- Nous proposons actuellement les cours de numérisation lancés via l'IFA (e-campus)</li> </ul> <p><u>Pour Fedasil</u></p> <p>Non</p> <p><u>Pour la Capac</u></p> <p>Non, à moins que compte par exemple les formations Office 365 ou l'introduction au Webinars.</p>
22	E.4.	33	<p>« Etape 1 : Un coaching individuel peut être demandé par le dirigeant. La demande sera d'abord examinée par le service responsable du participant au marché qui commande. »</p> <p>Sur quoi la demande sera-t-elle examinée? Qu'est-ce qui fait qu'une demande doit être transmise ou non?</p>	<p>L'Académie analysera d'abord la demande du participant pour vérifier que la demande correspond bien à un besoin en développement des compétences managériales avant de la transmettre au prestataire de services externe.</p>
23	E.4.	33	<p>Y a-t-il un rôle prévu pour le dirigeant du demandeur du coaching? Si oui, peut-il être précisé?</p>	<p>Le supérieur hiérarchique du participant n'intervient pas dans la demande de coaching individuel qui se fait uniquement sur base volontaire.</p>
24	E.4.	33	<p>Le plan d'action: selon le SPF Finances, comment est-il mis en œuvre de manière optimale pendant et après le coaching ?</p>	<p>C'est la responsabilité du participant de mettre en place son plan d'action.</p>



25	E.4.	33	<p><i>“Etape 3: Au maximum 3 séances individuelles de 2 heures peuvent être prévues. Des sessions de coaching supplémentaires ne peuvent être fixées qu’avec l’accord préalable du participant au marché qui commande.”</i></p> <p>Cette dernière phrase peut-elle être clarifiée davantage?</p>	<p>Il n’appartient pas au coaché ni au coach de convenir de nouvelles séances mais au pouvoir organisateur (chaque représentant des institutions publiques participant au marché) d’accepter que des séances extra de coaching soient organisées.</p>
26	E.6.	35	<p><i>“Le soumissionnaire fournira 3 CV pour le rôle linguistique néerlandophone et 3 CV pour le rôle linguistique francophone”.</i></p> <p>Minimum 3 CV de coaches par rôle linguistique ou maximum 3 CV de coaches que nous pouvons transmettre?</p>	<p>Il s’agit ici du nombre minimum de CV à prévoir par rôle linguistique. Vous pouvez si vous le souhaitez présenter plus de CV.</p>
27	D.8.10. Sous-traitant paragraphe 2	29	<p><i>« L’adjudicataire est, pendant toute la durée du marché, tenu de porter sans délai à la connaissance de l’adjudicateur tout changement relatif à ces informations ainsi que des informations requises pour tout nouveau sous-traitant qui participera ultérieurement à la prestation de ces services. Ces informations seront fournies sous la forme du Document Unique de Marché Européen (DUME). »</i></p> <p>Ceci veut-il dire que chaque sous-traitant présenté dans l’offre à remettre pour le 18/05 doit également remettre un DUME ?</p>	<p>Vous devez remettre un DUME par sous-traitant dans le cas où :</p> <p><i>« Point 2.6.: L’opérateur économique qui participe à titre individuel à une procédure de marchés publics mais qui recourt à la capacité d’une ou de plusieurs autres entités, doit fournir son DUME ainsi qu’un DUME distinct contenant les informations pertinentes pour chacune des entités auxquelles il fait appel. »</i></p> <p><i>« Point C.3.3. Lorsque le soumissionnaire fait appel à la capacité d’autres entités et que cette capacité est déterminante pour sa sélection, il mentionne obligatoirement pour quelle part du marché il fait appel à cette capacité et quelles autres entités il propose. Il doit dans ce cas, prouver au pouvoir adjudicateur que, pour l’exécution du marché, il disposera des moyens nécessaires par la production de</i></p> <p><i>l’engagement de ces entités de mettre de tels moyens à la disposition de l’adjudicataire.</i></p> <p><i>Lorsque le soumissionnaire a l’intention de sous-traiter, il doit préciser la part du marché qui est</i></p>

				<p>concerné ainsi que les données relatives aux sous-traitants proposés.</p> <p>« Annexe F.3. Attention, comme précisé dans le DUME même, si vous participez au présent marché avec d'autres opérateurs économiques et/ou si vous faites appel à la capacité d'autres opérateurs économiques, plusieurs DUME sont exigés. Ils doivent le cas échéant tous être joints au moment de l'introduction de votre offre. »</p>
28	D.8.6 Matériel didactique, paragraphe 3	27	<p>« Le soumissionnaire ajoute, au format numérique, la documentation ad hoc qu'il juge nécessaire à la préparation et au bon déroulement du coaching individuel. La documentation du soumissionnaire doit également être disponible en français et en néerlandais (et éventuellement en allemand s'il peut organiser les sessions en langue allemande). »</p> <p>Pouvez-vous préciser quels documents doivent être rendus dans les 2 langues (FR et NL) et lesquels peuvent être rendus seulement en FR ?</p> <p>Par exemple, le template de contrat et de plan d'action doivent-ils être présentés dans les 2 langues ? La description de l'approche coaching, les 3 exemples et les CV peuvent-ils être présentés dans une seule langue ou doivent-ils également être présentés dans les 2 langues ?</p>	<p>Au moment de l'exécution du marché, les documents nécessaires au coaching (contrat de coaching, plan d'action, documentation ad hoc) doivent être disponibles en français et en néerlandais (et éventuellement en allemand s'il peut organiser les sessions en langue allemande).</p> <p>L'offre et les annexes jointes au formulaire d'offre sont rédigées en français ou en néerlandais. Les templates de contrat et de plan d'action, la description de l'approche de coaching, les 3 exemples et les CV ne doivent pas être présentés dans les deux langues.</p>

29	C.3.1 En général, paragraphe 3	11 -12	<p>« Par le dépôt de son offre accompagné du document unique de marché européen (DUME), le soumissionnaire déclare officiellement sur l'honneur :</p> <p>1. qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion obligatoires ou facultatifs, qui doit ou peut entraîner son exclusion ; »</p> <p>Si le DUME fait office de déclaration sur l'honneur que l'on ne se trouve pas dans un cas d'exclusion obligatoires ou facultatifs devons-nous joindre les documents suivants : absence de dette ONSS, absence de dette SPF, extrait de casier judiciaire, ou autres ?</p> <p>Si ces documents sont nécessaires, de quand peuvent-ils dater au maximum ?</p>	<p>Le point C.3.1. précise : <i>Le pouvoir adjudicateur demandera au soumissionnaire, si nécessaire, à tout moment de la procédure, de fournir tout ou partie des documents justificatifs, si cela est nécessaire pour assurer le bon déroulement de la procédure.</i></p> <p><i>Le soumissionnaire n'est pas tenu de présenter des documents justificatifs ou d'autres pièces justificatives lorsque et dans la mesure où le pouvoir adjudicateur a la possibilité d'obtenir directement les certificats ou les informations pertinentes en accédant à une base de données nationale gratuite dans un État membre.</i></p> <p><i>L'application de la déclaration vaut uniquement pour les documents ou certificats relatifs aux situations d'exclusion qui sont gratuitement accessibles pour le pouvoir adjudicateur par le biais d'une base de données nationale dans un Etat membre.</i></p> <p>Pour les entreprises belges, le pouvoir adjudicateur vérifiera via l'application Télémarc les attestations de dette fiscale et de cotisation sociale.</p> <p>Si le pouvoir adjudicateur doit à un moment de la procédure demander au soumissionnaire de fournir des documents justificatifs, il en précisera la date maximale acceptée.</p>
----	--------------------------------	--------	---	---

## Annexe 1 (localisation Fedasil)

### Federale opvangcentra - Centres d'accueil fédéraux

~~Aanmeldcentrum /~~  
Centre d'arrivée  
Rue de Passendale, 2 -  
Passendalestraat, 2  
1000 Bruxelles - Brussel

~~Arendonk~~  
Grens 77  
2370 Arendonk

~~Bovigny~~  
Chemin de Courtil 71x  
6671 Bovigny

~~Brochem~~  
Van den Nestlaan 104  
2520 Brochem - Ranst

~~Charleroi~~  
Parc industriel 2e rue 24  
6040 Charleroi

~~Couvin~~  
Rue Dessus de la ville 3  
5660 Couvin

~~Deurne~~  
Ergo de Waellaan 32  
2100 Deurne

~~Florennes~~  
Rue H. de Rohan Chabot 120  
5620 Florennes

~~Gent~~  
Rigakaaï  
9000 Gent

~~Koksijde~~  
Robert Vandammestraat 100A  
8670 Koksijde  
~~Jodoigne~~  
Chaussée de Hannut 141  
1370 Jodoigne

~~Kazerneweg 35~~  
2950 Kapellen

~~Liège~~  
Rue François Lefebvre 215  
4000 Liège

~~Lommel~~  
Luikesteenweg 313  
3920 Lommel

~~Morlanwelz~~  
Chaussée de Mariemont 92  
7140 Morlanwelz

~~Mouscron~~  
Rue du Couvent 39  
7700 Mouscron

~~Neder-over-Heembeek~~  
Militair Hospitaal Kon. Astrid  
Hôpital militaire Reine Astrid  
Bruynstraat 11-20 -  
Rue Bruyn 11-20  
1120 Brussel - Bruxelles

~~Overijse~~  
Homeveg 15  
3090 Overijse

~~Poelkapelle~~  
Stadensteenweg 68  
8920 Langemark-Poelkapelle

~~Pondrôme~~  
Rue du Tombois 4  
5574 Pondrôme

~~Rixensart~~  
Rue du Plagniau 1  
1330 Rixensart

~~Montenakenweg 145~~  
3800 Sint-Truiden

~~Steenokkerzeel~~  
Keizerinlaan 2  
1820 Steenokkerzeel

~~Spa~~  
Chemin du Mouton 39  
4900 Spa

~~Sugny~~  
Voies de Bohan 245  
5550 Sugny

~~Theux~~  
Rte du Congrès de Polleur 53  
4910 Theux

~~Woluwe-Saint-Pierre -~~  
~~Sint-Pieters-Woluwe~~  
Palmbloomstraat 80 -  
Rue des Palmiers 80  
1150 Brussel - Bruxelles

~~Zaventem~~  
Excelsiorlaan 40  
1930 Zaventem

~~Zoutleeuw~~  
Zoutleeuwsesteenweg 11  
3340 Zoutleeuw

**Annexe 2 (localisation SPF Economie)**

Localisation	#FR total +/- 130	# NL total +/- 140
Bruxelles	125	134
Namur	3	
Charleroi	1	
Mons	1	
Anvers		3
Gand		3

**Annexe 3 (localisation Capac)**

Aalst	2	Mechelen	2	Eupen	1	Sint-Niklaas	1
Arlon	2	Mouscron	2	Gent	5	Tongeren	2
Antwerpen	3	Mol	1	Hasselt	2	Turnhout	2
Mons	1	Namur	2	Huy	2	Verviers	1
Brugge	2	Neerpelt	2	Kortrijk	2	Wavre	2
Brussel	45	Nivelles	1	La Louvière	2		
Charleroi	2	Oostende	2	Leuven	3		
Tournai	2	Roeselare	2	Liège	3		